

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2016/068/2.1

Feuillet n° 074

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaures  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU

L'an deux mil seize, le 11 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 octobre 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	54
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, , Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Camille GÉRAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU,

Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants** : Denise GIROU représente Bertrand CAGNIART, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT.

#### EXCUSÉS

**Titulaires** : Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

#### OBJET : Approbation des modifications des PLU de Bars et Azerat

M. le Président expose au conseil communautaire les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique sur le projet de modification n°1 des plans locaux d'urbanisme d'Azerat et Bars, les observations sur les dossiers de la part de la Préfète de la Dordogne et des autres personnes publiques associées, ainsi que les conclusions des commissaires-enquêteur.

#### Le conseil communautaire,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-10, L.123-12, L.123-13, L.123-19, R.123-24 et R.123-25 ;

VU la délibération en date du 25/01/2016 mettant en œuvre la modification des PLU de Azerat et Bars;

VU les avis, notamment des personnes publiques associées, joints au dossier de l'enquête publique,

VU l'avis favorable de la CDPENAF en date du 08/04/2016,

VU l'arrêté communautaire en date du 23/06/2016 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification des P.L.U.,  
VU le rapport et les conclusions des commissaires-enquêteur en date du 25/08/2016 (PLU d'Azerat) et du 23/08/2016 (PLU de Bars);

**ENTENDU** l'exposé de M. le Président,  
Considérant que les résultats de ladite enquête publique et des avis recueillis n'ont justifié aucune modification au dossier ;  
Considérant que les dossiers de modification des P.L.U., tel qu'ils sont présentés au conseil communautaire sont prêt à être approuvés conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

♦ d'approuver les dossiers de modifications des P.L.U. d'Azerat et Bars tel qu'il sont annexés à la présente délibération,

**Par conséquent :**

- ♦ la présente délibération accompagnée des dossiers approuvés qui lui sont annexés sera transmise au Sous-Préfet de Sarlat,
  - ♦ la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la communauté de communes durant un mois, et d'une mention dans le journal désigné ci-après :
    - SUD-OUEST
  - ♦ les dossiers approuvés seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :
    - à la mairie d'Azerat et Bars
    - au siège de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon, Hautefort, Pôle des Services Publics, à Terrasson.
    - à la sous-préfecture de Sarlat
  - \* la présente délibération deviendra exécutoire :
    - dans un délai de un mois suivant sa réception par la Préfète de la Dordogne, si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier approuvé, ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 18/10/2016

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20161011-DE2016068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2016

